

Retraites : la CGT défend le principe de la répartition

C'est un **point fondamental** qui accompagne nos luttes depuis toujours. Et si la question du financement est posée, **la CGT a des propositions qui s'inscrivent dans ce cadre**, et non dans les principes de la capitalisation.

a contrario, aujourd'hui, tout est fait par le **gouvernement et la « bancassurance »** pour faire croire aux salariés, notamment aux plus jeunes, qu'ils n'auront pas de retraite. La solution serait individuelle : « **si tu veux une retraite, tu te la paies, viens placer ton argent chez nous !** »

Capitalisation, épargne, placements, bourse... krach

En réalité, les systèmes par capitalisation et les « produits d'épargne retraite » comme le PERCO **ne peuvent garantir dans la durée un niveau de prestation donné**, et ceci quels que soient leur conception, les promesses faites et les arguments utilisés pour les vanter.

L'argent épargné est en effet **placé sur les marchés financiers**, sujets à des retournements, dont le plus récent est le krach de 2008. Aux Etats-Unis, **des octogénaires ont vu leur rente perdre de 40% à 60% de sa valeur**. Des fonds ont fait faillite, laissant **sans ressource les retraités** qui leur avaient fait confiance.

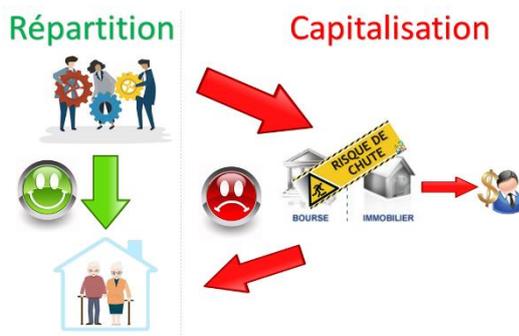
Cette expérience n'empêche pas le FMI, la Commission européenne et la BCE de préconiser la limitation des dépenses des régimes publics de retraite par répartition, pour développer l'épargne retraite collective et individuelle.



Et pourtant... la répartition, un système juste et fiable

Seul un régime de retraite par répartition permet de **garantir à chacun la continuité de son niveau de vie** lors du passage de l'activité à la retraite et tout au long de celle-ci. Et pour cause : **il a justement été conçu dans ce but !**

Ce principe repose sur l'obligation faite à l'ensemble des actifs de cotiser. Ces cotisations sont **immédiatement employées au financement des pensions de retraite**, sans transiter sur les marchés. Cela permet de **les soustraire à tout risque de déperdition financière**. Un régime de retraite par répartition est extrêmement sûr.



Financé par des cotisations sur salaires, **il repose sur la masse salariale nationale**, c'est-à-dire sur l'ensemble de la richesse créée par le travail dans tout le pays.

Pour qu'un système de retraite par répartition fasse faillite, il faudrait qu'il n'y ait plus de salaire versé, c'est-à-dire plus aucune production de travail et donc de richesse. Inutile de préciser que le cas ne s'est jamais vu ! *a contrario*, nombreux sont les fonds de pension qui ont fait faillite !